

Programme du Bureau de la Coopération Interuniversitaire (BCI)

Guide pour une candidature au Québec

Site web du programme québécois d'échanges étudiants (PQÉÉ) : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

Le programme du BCI permet aux étudiant.e.s de l'Université de Lille de poursuivre leur programme d'études dans une université d'accueil au Québec **pendant un semestre ou au maximum une année.**

Les universités d'accueil au Québec

- Bishop's University
- Université Laval
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Ecole de Technologie Supérieure (ÉTS)



Conditions de participation

- être inscrit.e en 2e année minimum au moment de la candidature, pour une mobilité en 3e année (condition ULille)
- posséder un excellent dossier universitaire (certains programmes exigent une moyenne générale minimale pour être éligible)
- maîtriser la langue anglaise pour les universités anglophones
- pouvoir assumer les frais de transport et de séjour au Québec

A noter !

Les participant.e.s au programme d'échanges du BCI s'inscrivent à des cours offerts par les établissements universitaires québécois. **L'encadrement d'activités de recherche ou de stages n'est pas assuré par l'établissement d'accueil.** Toutefois, si vous souhaitez effectuer un tel projet (projet de mémoire, thèse, activité de laboratoire) vous devez obligatoirement avoir contacté un.e professeur.e qui accepte d'être votre tuteur/tutrice avant de déposer votre dossier de candidature.

Dates importantes

15 janvier : date limite de candidature sur MoveON pour les étudiant.e.s

Janvier : sélection et classement des candidatures par la faculté

Février : commission de sélection des relations internationales de l'Université de Lille et envoi des résultats de la sélection et des codes d'accès au site du PQÉÉ par mail aux facultés qui avertissent ensuite les étudiant.e.s

Envoi de la candidature complète (reprenant tous les documents demandés) au service des relations internationales de votre faculté

Fin mai : résultats de la sélection définitive des étudiant.e.s par les universités québécoises

Procédure de candidature

1/ Contacter le ou la responsable de formation envisagée à l'Université de Lille en 2020-2021 pour obtenir l'autorisation de suivre les cours au Québec.

2/ Lire attentivement l'onglet FAQ sur le site du PQÉÉ.

Vous y trouverez de précieuses informations sur le système universitaire québécois (cycles, sessions, crédits), les démarches d'immigration, l'assurance santé, etc.

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/faq-etudiants-internationaux/>

3/ Lire attentivement les informations concernant les établissements sur le site du PQÉÉ et vérifier, pour chaque établissement, que vous remplissez bien **les conditions d'admission propres à cet établissement.**

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/nos-universites/>

4/ Déterminer le choix de l'établissement d'accueil.

Vous pouvez choisir jusqu'à 2 établissements, cependant certains établissements étant très demandés, il n'est pas toujours possible de les placer en 2ème choix et d'être ensuite accepté.e. **Le choix du premier établissement d'accueil doit donc être fait avec beaucoup d'attention car il peut être un critère de sélection de ce même établissement !**

5/ Effectuer le choix des cours.

Avant de vous rendre sur le site internet de chaque établissement, vous devez impérativement vérifier sur le site du PQÉÉ la liste des **programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec** en 2020-2021.

6/ Obtenir l'approbation du programme de cours projeté à l'université d'accueil.

Pour cela, vous devez **compléter un contrat d'études.**

7/ Compléter le formulaire de candidature Étape 1 de l'Université de Lille via le portail MoveON de l'application **Partir à l'étranger** de l'ENT. Une fois ce formulaire complété, il faudra générer le PDF complet et l'envoyer aux responsables des relations internationales de votre faculté.

Pour information, pour toute candidature à une mobilité à l'étranger, il y a une première sélection faite par la faculté, puis par la commission relations internationales de l'Université de Lille. La décision finale d'acceptation/refus appartient à l'université partenaire.

Le dossier qu'il faudra constituer une fois que vous serez sélectionné.e par l'Université de Lille comporte les pièces suivantes :

1. Le formulaire « **Candidature pour une mobilité hors-Europe en 2020-2021** »

2. **Une copie de votre passeport** ou à défaut, de votre carte d'identité (en cours de validité).

Si vous n'avez pas encore de passeport, renseignez-vous sur les délais d'obtention auprès de votre mairie car vous aurez besoin d'un passeport pour entrer au Canada.

3. **Une lettre de motivation** rédigée dans la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, présentant les objectifs de formation poursuivis dans le cadre du programme d'échanges (une lettre pour chaque établissement choisi).

4. **Une copie des relevés de notes** obtenus depuis l'entrée dans le système universitaire.

5. **Une attestation de maîtrise de l'anglais** – Evaluation of Language Proficiency (uniquement pour les universités anglophones).



6. **Le contrat d'études (learning agreement)** mentionnant la liste des cours que vous comptez suivre (un contrat pour chacun des choix d'établissement d'accueil).

Un.e étudiant.e doit être inscrit.e à 12 crédits canadiens (4 cours) ou 15 crédits canadiens (5 cours) par session (en fonction du cycle d'études) pour avoir un statut à temps complet. Le choix des cours que vous mentionnerez sur votre contrat d'études peut-être plus large que le nombre de cours auquel vous serez inscrit (il peut arriver en effet que des cours choisis ne soient finalement pas offerts durant la période de participation prévue).

Pour connaître le nombre de crédits canadiens attribués à un cours particulier ou à un programme d'études complet, il suffit de consulter la description du cours ou du programme sur le site de l'établissement québécois (en général les cours comptent trois crédits canadiens). À titre indicatif : 1 crédit canadien = 2 crédits ECTS.

7. **Une lettre de recommandation** du/de la responsable de la formation 2019/2020 ou d'un.e professeur.e de l'année en cours.

8. **Le formulaire de demande de participation au programme du BCI à compléter en ligne.**

Pour accéder au formulaire à remplir, vous aurez besoin d'un **code d'accès pour vous connecter au site du PQÉE**. Ce code d'accès vous sera délivré par le service des relations internationales de votre faculté **suite à la commission de sélection**.

Les contrats d'études pour chaque choix d'établissement doivent être validés et signés par le ou la responsable de formation envisagée à l'Université de Lille en 2020-2021, ainsi que par le ou la responsable des relations internationales de votre faculté.

Une fois votre formulaire saisi, imprimez-le, signez-le puis scannez-le (**attention : pas de photo avec votre smartphone/tablette**) avant de l'envoyer au service des relations internationales de votre faculté.

9. **La liste des cours suivis actuellement** (en 2019/2020) à l'Université de Lille (traduit en anglais pour les universités anglophones) à envoyer par mail au service des relations internationales de votre faculté.

10. **Certains établissements québécois exigent d'autres documents** (par exemple, formulaire spécifique d'admission, candidature en ligne sur le site de l'établissement, extrait d'acte de naissance, etc.). Il vous appartient de consulter avec attention la liste des documents spécifiques requis par chaque établissement sur le site du PQÉE et de faire les démarches nécessaires.

Les éventuels documents complémentaires à fournir sont à envoyer au format pdf par mail au service relations internationales de votre faculté.



FINANCEMENT DU SÉJOUR AU QUÉBEC

Aucune aide financière n'est accordée par le programme BCI.

Des bourses existent :

- Bourse de Mobilité Internationale du Ministère de l'Éducation Nationale (uniquement pour les personnes boursières)
- Bourse Mermoz de la Région Hauts-de-France (en fonction de votre quotient familial)

La demande de dossier de bourse sera à faire obligatoirement entre le 1er mars et le 31 mai en complétant l'étape 2 sur MoveON. Toute étape 2 complétée avant le 1er mars ne pourra être prise en compte.

Il faut prévoir environ 1200 dollars canadiens par mois (= environ 830 euros) pour les frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.). Ce montant exclut les frais de transport aller-retour France-Canada. Cette somme est fixée par le service d'immigration du Canada. Vous devrez donc prouver que vous possédez les fonds suffisants pour subvenir à vos besoins lors de votre séjour au Québec.

ASSURANCE MALADIE

La loi québécoise oblige les étudiant.e.s étrangers/ères à détenir une couverture d'assurance maladie valide au Québec. Cependant, l'étudiant.e de nationalité française qui participe à ce programme d'échanges bénéficie, sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Pour en bénéficier, vous devez demander au préalable le [formulaire SE-401-Q-106](#) et le faire signer auprès du service relations internationales de votre faculté, puis le faire signer par l'organisme d'affiliation (CPAM). Ce formulaire doit être conservé et remis à votre arrivée au service compétent de votre université d'accueil. Vous devrez également vous assurer avant votre départ que vous disposez d'une assurance rapatriement.

Les étudiant.e.s étrangers/ères ne peuvent pas bénéficier de cette entente et devront s'acquitter du paiement de la sécurité sociale lors de leur inscription à l'université au Québec.

Pour plus de renseignements consultez les sites internet suivants :

[Immigration Québec](#) / [Immigration Canada](#)

Coordination :

Brandon DECRAENE & Katy HOVELAQUE
Direction Mobilités Internationales
bci-exchange@univ-lille.fr